

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Interdiction de circulation
rue Berlioz à compter du mercredi 12 juillet 2017.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de réfection de la place Henri Becquerel, par l'entreprise VERMOT TP, pour le compte de la Ville, à compter du mercredi 12 juillet 2017,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de la circulation

A compter du mercredi 12 juillet 2017, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera interdite à tout véhicule à l'exception des riverains :

- rue Berlioz : entre le rond-point de la rue de Doubs et la rue Léon Jeanneret.

ARTICLE 2 – Déviation de circulation

A compter du mercredi 12 juillet 2017, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux, les véhicules dans le sens entrant seront déviés par :

- rue de Doubs

Les véhicules dans le sens sortant seront déviés par :

- rue Léon Jeanneret
- rue de Doubs

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation, d'interdiction et de déviation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 12 juillet 2017

Le Maire,

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. VERMOT TP
1 ex. DITE
1 ex. DMO
1 ex. Pôle Citoyenneté

Patrick GENRE